



**Avis aux habitant-e-s d'Arnex-sur-Nyon**



## Table des matières

Administration communale.....	3
Fête des sapins.....	3
Ordures ménagères pendant les Fêtes.....	4
Ouverture de la déchèterie pendant les fêtes de fin d'année.....	4
Déchèterie Intercommunale Signy-Avenex Informations 2025.....	5-6
Echenillage.....	7
Recensement des chiens.....	8
Conseil Général – dates 2025.....	9
Commune App.....	10
Meilleurs vœux.....	11

## Administration communale

L'administration communale sera fermée

**du mercredi 25 décembre 2024  
au vendredi 3 janvier 2025 inclus.**

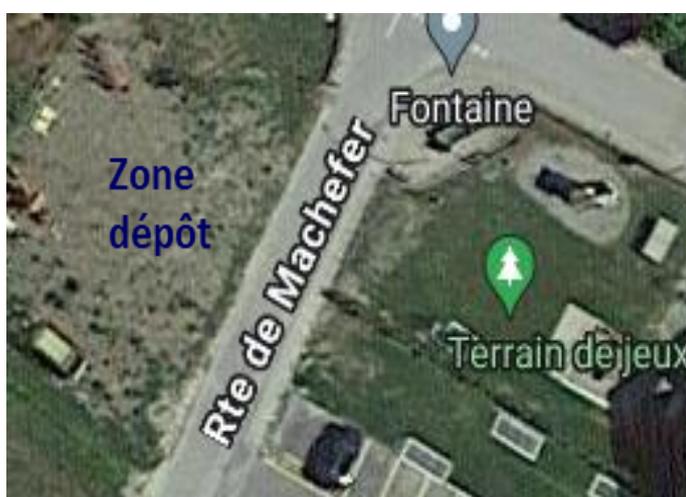
Réouverture le lundi 6 janvier à 16h00.

Pendant cette période, vous pouvez consulter notre site internet [www.arnex-sur-nyon.ch](http://www.arnex-sur-nyon.ch) et en cas d'urgence seulement, des renseignements pourront être obtenus auprès de Monsieur Christian Graf, Syndic, au numéro de téléphone 079 712 00 78.

## Fête des sapins

La Fête des sapins aura lieu le 09 janvier 2025. Une verrée ainsi que la traditionnelle soupe seront offertes dès 18h30 à la salle communale.

Les sapins peuvent être entreposés dans le champ en face de la place de jeux jusqu'au 09 janvier 2025 à 17h00.



## Ordures ménagères pendant les Fêtes

Le ramassage des ordures ménagères se fera les mardis 24 et 31 décembre 2024.

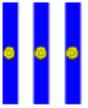
## Ouverture de la déchèterie pendant les fêtes de fin d'année

### Déchèterie intercommunale :

Lundi	23 décembre 2024	ouverture normale 16h-19h
Mercredi	25 décembre 2024	<b>fermé</b>
Vendredi	27 décembre 2024	ouverture normale 16h-19h
Samedi	28 décembre 2024	ouverture normale 8h-12h30
Lundi	30 décembre 2024	ouverture normale 16h-19h
Mercredi	01 janvier 2025	<b>fermé</b>
Vendredi	03 janvier 2025	ouverture normale 16h-19h
Samedi	04 janvier 2025	ouverture normale 8h-12h30

Veillez trouver ci-joint la carte de légitimation 2025. Merci de penser à l'emmener avec vous lorsque vous allez à la déchetterie et de la placer derrière votre pare-brise. Lors d'un contrôle, l'accès à la déchetterie pourrait vous être refusé.

Si vous désirez un deuxième exemplaire, il est à votre disposition au Greffe.



## DECHETERIE INTERCOMMUNALE SIGNY-AVENEX : INFORMATIONS 2025

### 1) Accès déchèterie :

La déchèterie intercommunale de Signy est à disposition des habitants des 5 communes membres.

**Les cartes d'accès bien visibles sont nécessaires et facilitent le travail de notre responsable.**

Les déchets professionnels provenant de paysagistes, carrelleurs, maçons, etc ne sont pas admis. Elle doivent être déposée directement à la **Sotridec**, En Vertelin 1, 1196 Gland.

### 2) Horaires d'ouverture, sauf jours fériés

Lundi : 16h à 19h  
 Mercredi : 16h à 19h  
 Vendredi : 16h à 19h  
 Samedi : 8h à 12h30

### 3) Responsable : Robin Baumgartner 079 511 30 19

Comité : Harold Koeneman 079 693 31 54 Amex-sur-Nyon  
 Boris Vetsch 079 203 53 48 Borex  
 Raoul Sanchez 079 632 56 11 Eysins  
 Mireille Triboullier 078 734 06 60 Grens  
 Jacques Mühlmann 079 279 44 02 Signy

### 4) Préstation alternative hors déchèterie communale : service payant de déchèterie à domicile.

La société EcoTri Solutions, Borex, propose de récupérer tous les objets encombrants, la ferraille, les déchets de jardin et tous les autres déchets recyclables selon les tarifs disponibles sur le site internet : [www.ecotrisolutions.ch](http://www.ecotrisolutions.ch) ou par téléphone au 079 955 39 37.

### 5) Offrez une deuxième vie à vos appareils en les faisant réparer au lieu de les jeter tout de suite :

[www.ecrou.ch](http://www.ecrou.ch) - contact 078 420 07 48 - langues FR / ALL / ANG  
 Atelier réparation l'Ecrou, Route de l'Etraz 20A, Nyon  
 ME 9h - 19h / VE 8h - 17h

<https://coucoudre.org> - contact 079 139 34 93 - langues FRI/ANG  
 Réparation d'habits et collecte don de tissus, Chemin de la Redoute 12, 1260 Nyon  
 MA 11h - 17h ou sur rendez-vous

[www.rideaux-decors-confecction.ch](http://www.rideaux-decors-confecction.ch) - contact 079 874 33 30  
 Transformation, réparation rideaux, housses, couvre-lit, etc.  
 Rue des Alpes 46, 1023 Crissier

<https://mobile-repair.ch> - contact 078 908 50 99  
 Réparation smartphones et tablettes, Rue Juste Olivier 4, 1260 Nyon  
 LU - SA 9h - 19h

[www.nycom-informatique.ch](http://www.nycom-informatique.ch) - contact 022 362 59 54  
 Réparation, nettoyage, installations PC et portables, Rue St-Jean 20, 1260 Nyon  
 LU - SA 9h - 12h / 13h30 - 18h30 (SA 17h)

Don de Livres - CD - DVD - contact 076 603 46 73 - [info@dondulivre.org](mailto:info@dondulivre.org)  
 Chemin des Semaillies 44, 1212 Grand-Lancy

[www.lausanne-repare.ch](http://www.lausanne-repare.ch) - le site propose un répertoire d'adresses utiles.  
[www.frc.ch](http://www.frc.ch) - site de la Fédération romande des consommateurs

### 6) Récupération ou débarras

Des objets propres et en bon état tels que : petits meubles, mobilier, lampes, rideaux, barres à rideaux, nappes, vaisselle, verres, casseroles, bibelots, décorations diverses, habits, chaussures, équipements de sport, livres etc. sont les bienvenus auprès de :

Armée du Salut - contact 022 361 33 37 Centre Articom, route de Divonne 48, Nyon  
 Service de débarrasement d'appartements  
 Heures d'ouverture : Mardi à Vendredi 9h - 12h 14h - 18h30 / Samedi 9h - 13h.

Centre Social Protestant, la Boutique de Morges, 4bis rue de Lausanne, Morges 021 801 51 41  
 Horaires : MA - SA horaires disponibles sur le site [csp.ch/laud/gailetas-et-boutiques](http://csp.ch/laud/gailetas-et-boutiques)

Formulaire de demande de ramassage sur le site :  
 - récupération gratuite des objets jugés revendables  
 - débarras payant



## Echenillage

La Municipalité d'Arnex-sur-Nyon rappelle que :

En vertu de l'arrêté adopté par le Conseil d'Etat, en vigueur dès le 7 décembre 2005, sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin, les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants des fonds portant des pins ou des cèdres atteints par les chenilles sont tenus de détruire les nids dès leur apparition.



Les poils de chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (oedèmes, démangeaisons, asthme, etc.).

La seule lutte efficace est la lutte mécanique qui consiste à couper les nids au sécateur et à les détruire par le feu. Une information générale sur les chenilles processionnaires du pin et les moyens de destruction des nids est à disposition sous :

[www.vd.ch/themes/environnement/forets/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires/](http://www.vd.ch/themes/environnement/forets/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires/)

**Le nécessaire doit donc être fait dès leur apparition au plus tard jusqu'au 31 janvier 2025.**

Les contrevenants sont informés que le Code rural prévoit une amende dans les compétences des Municipalités.

## Recensement des chiens

En exécution du Règlement du Conseil d'Etat du 20.12.1978, la Municipalité informe les propriétaires de chiens qu'ils sont tenus d'annoncer au Greffe municipal, jusqu'au 30.03.2025.

- Les chiens acquis ou reçus en 2024 ;
- Les chiens nés en 2024 et restés en leur possession.

Les propriétaires sont également priés d'annoncer les chiens décédés, vendus ou donnés au cours de l'année 2024.

Les chiens déjà enregistrés en 2023 et restés chez le même détenteur sont inscrits d'office. Il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.

Nous rappelons que toute acquisition ou décès d'un chien en cours d'année doit être annoncé dans un délai de quinze jours par son propriétaire ou détenteur.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002, tous les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire et être enregistrés par ce dernier dans la banque de données désignée par le Conseil d'Etat, à savoir la société AMICUS.

### LUTTE CONTRE LA RAGE

La vaccination antirabique est conseillée pour tous les chiens de plus de 5 mois. Elle reste obligatoire pour les chiens de chasse ou ceux se rendant dans d'autres cantons ou à l'étranger. Pour plus de renseignements, s'adresser à votre vétérinaire.

## Conseil Général – dates 2025

- 24 juin 2025
- 24 septembre 2025
- 25 novembre 2025

Les nouveaux membres (Suisses et étrangers\*) sont assermentés lors d'une séance du Conseil Général.

*\*les personnes étrangères doivent être depuis 10 ans en Suisse et 3 ans dans le Canton de Vaud, pour pouvoir être assermentées.*



# Restez en contact avec votre commune!

Les infos pratiques et l'actualité  
de votre Commune en toute simplicité  
sur COMMUNEapp.



La Municipalité  
d'Arnex-sur-Nyon vous  
souhaite un Joyeux  
Noël et une Heureuse  
Année 2025.